



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

1. Préambule

iféa SAS est une société par actions simplifiée au capital social de 140 000 euros, dont le siège social est situé 17 rue de Téhéran - 75008 Paris, immatriculée sous le numéro RCS Paris 878 158 880 (“iféa”).

Les présentes conditions générales de vente (les “CGV”) régissent la relation contractuelle entre iféa et toute personne souscrivant à un service périscolaire ou extrascolaire (le “Client”).

2. Services Périscolaires et Extrascolaires

iféa est un groupe scolaire privé hors contrat offrant un service de scolarité du CP à la 3ème au sein de son établissement situé 28 rue Petit à Clichy-la-Garenne et proposant les services périscolaires et extrascolaires suivants (les “Services”) à destination des élèves du groupe scolaire iféa et/ou des élèves d’autres établissements scolaires (les “élèves”):

- (i) stages de pré-rentrée ;
- (ii) afterschool 17h30 - 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi des semaines scolaires ;
- (iii) ateliers du mercredi après-midi pendant les semaines scolaires ;
- (iv) stages de vacances.

Les Services sont plus amplement décrits dans les brochures iféa ou sur les pages du site internet <https://ifea.education> y afférentes. Les informations sont fournies à titre indicatif. Le contenu précis des Services

pouvant varier dès lors que l’objectif pédagogique ainsi que l’organisation générale (jour, horaires, nombre de participants minimum et maximum) restent identiques.

Les possibilités d’accès aux Services par des élèves d’autres établissements scolaires qu’iféa est précisée dans les brochures ou sur le site internet.

3. Souscription et paiement des Services

La souscription aux Services se fait en ligne à partir du formulaire dédié ou directement auprès d’iféa. Le formulaire contient une case à cocher pour l’acceptation sans réserve des CGV par le Client avant toute soumission du formulaire..

Après envoi du formulaire, iféa confirmera la disponibilité du Service souscrit dans les 48h heures et le Client devra alors effectuer son paiement dans les 48 heures par virement bancaire ou chèque et au plus tard le premier jour du Service. Pour certains services, iféa pourra réserver son acceptation à la rencontre préalable de l’élève concerné. Dans ce cas iféa, contactera le Client pour convenir d’un entretien avec l’élève concerné.

L’inscription ne sera définitive qu’à compter de la réception par iféa du paiement du Service concerné.

Pour bénéficier du Service, le Client devra préalablement fournir une fiche sanitaire de liaison dûment remplie ainsi qu’une attestation médicale certifiant que l’élève est à jour de ses vaccins obligatoires ou la photocopie des pages du carnet de santé ou du carnet de vaccinations correspondantes. Le Client devra également fournir l’attestation d’assurance visée à l’article 7 ci-après.



Les Services afterschool et ateliers du mercredi après-midi sont payables semestriellement par avance après un essai gratuit effectué au début du semestre.

Si le nombre maximum d'enfants pour le Service concerné est atteint avant qu'iféa ne reçoive le paiement, l'inscription sera annulée de plein droit et iféa procédera au remboursement intégral des frais payés et ce sans qu'aucune réclamation ne soit possible de la part du Client.

4. Annulation - Remboursement

Toute inscription est ferme et définitive. Toutefois, le Client bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la confirmation de son inscription pour les Services qui sont souscrits à distance au sens de l'article L221-1 du Code de la consommation. Les inscriptions effectuées au moyen d'un formulaire en ligne et avec un paiement à distance par des Clients ayant assisté à une réunion de présentation ou pris renseignements dans l'établissement et/ou ayant effectué un essai ne peuvent faire l'objet d'une rétractation.

Aucune annulation d'une inscription devenue définitive ne pourra avoir lieu en dehors d'un cas de force majeure empêchant l'élève de participer audit Service. Dans ce cas, le Client devra immédiatement informer iféa et fournir les justificatifs attestant du cas de force majeure. Pour les activités semestrielles, l'absence d'un élève de façon occasionnelle et ce pour quelque raison que ce soit, y compris des raisons de santé, ne saurait entraîner un remboursement. L'activité manquée aura lieu en l'absence de l'élève et ne pourra être rattrapée.

iféa se réserve le droit d'annuler la prestation si le nombre de participants inscrits devaient

être inférieur à 4 élèves. Dans ce cas, il en informera le Client au plus tard 72 heures avant le commencement du Service et procédera au remboursement immédiat si le Client ne souhaite pas bénéficier d'un Service alternatif.

Si pour des raisons indépendantes de la volonté d'iféa, notamment pour des raisons sanitaires, climatiques, bactériologiques, militaires, politiques, informatiques, sociales, ou en cas de survenance de tout événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, le Service ne peut avoir lieu en présentiel, iféa assure dans toute la mesure du possible la continuité du Service en mode distanciel, ce que le Client accepte. A défaut de pouvoir assurer le Service en mode distanciel, notamment pour les Services impliquant des activités physiques ou manuelles, ou celles impliquant des élèves âgés de moins de 12 ans, ce dernier sera suspendu jusqu'à l'extinction de l'événement ayant entraîné son empêchement. Si le retard qui en résulterait devait faire perdre toute utilité au Service, ou en cas d'empêchement définitif, iféa proposera au Client un avoir correspondant au prix des prestations non réalisées valable pendant une durée de 6 mois à 1 an selon le Service. Si le Client ne souhaite pas bénéficier de l'avoir pendant la durée de validité de ce dernier, iféa procédera au remboursement des prestations non-réalisées.

5. Engagements iféa

iféa s'engage à assurer les Services, directement ou par l'intermédiaire de ses sous-traitants, avec professionnalisme et diligence, en conformité avec les lois et réglementation en vigueur et avec les bonnes moeurs.

Iféa est seul responsable du choix des personnels et prestataires réalisant les

prestations. Le Client accepte que le personnel et/ou les intervenants puissent être remplacés à tout moment pendant la durée du Service. iféa s'efforcera autant que possible d'avertir préalablement le Client d'un tel changement.

iféa s'engage à ce que le nombre de participants aux Services n'excèdent pas le nombre maximum de participants indiqué dans la description des Services.

6. Règles relatives au déroulement des Services et manquements

Les Services ont lieu à l'endroit et aux horaires communiqués par iféa au moment de la confirmation de l'inscription, sous réserve de modification non-substantielle par iféa notifiée au Client dans les 48 heures précédant le jour du Service.

Sauf mention contraire figurant dans les documents d'inscription, les repas ne sont pas pris en charge. Si le Service se déroule sur l'ensemble de la journée, il appartiendra aux participants de prévoir le déjeuner de l'élève à consommer sur place dans les conditions définies par iféa.

Les élèves sont tenus d'assister à l'intégralité des séances prévues dans la description du Service et ne peuvent quitter prématurément la salle où se déroule l'activité sans l'autorisation du personnel encadrant. Les élèves ne peuvent, en outre, quitter l'établissement sans une autorisation écrite du représentant légal ou sans la présence de celui-ci ou d'une personne dûment autorisée par écrit par ce dernier, ni sans prévenir le personnel encadrant ou la direction iféa.

Le Client s'engage à assurer la présence et la ponctualité de l'élève en arrivant sur les lieux au plus tard 5 minutes avant l'horaire de démarrage de la séance. Le Client s'engage

également à respecter les horaires de sortie des élèves. Les personnes accompagnant les élèves ne sont pas autorisées à rentrer dans les locaux sauf si elles y sont invitées par un responsable du personnel iféa et sous réserve d'une mention inscrite au registre des visiteurs. Pour les élèves qui ne sont pas autorisés à rentrer seul, conformément à l'autorisation de sortie remise à iféa, le Client s'engage à ce que la personne en charge de venir le récupérer soit ponctuelle. Si la personne autorisée est injoignable, iféa se verra dans l'obligation de prévenir les services de police. En outre, tout retard supérieur à 15 minutes entraînera une facturation d'une indemnité forfaitaire de 20 euros qui devront être réglés avant la prochaine séance et au plus tard le dernier jour du Service.

Le Client s'engage à ce que l'élève se conforme en tout instant au règlement intérieur affiché à l'intérieur des locaux et rappelé par le personnel encadrant au commencement du Service.

En cas de manquement au règlement ou aux présentes conditions générales, y compris notamment, absences et/ou retards de l'élève répétés, retards répétés de la personne venant récupérer l'élève, non-respect de l'interdiction de fumer ou de consommation de substances illicites ou toxiques, dégradation volontaire du bâtiment, du matériel ou du mobilier iféa, ou de biens de tierces personnes, comportement perturbateur et/ou agressif de façon physique ou verbale, iféa pourra procéder à la résiliation du contrat de service, de plein droit, avec effet immédiat sur notification de résiliation remise en mains propres ou par email ou par voie postale. L'exclusion de l'élève à ce titre ne saurait entraîner un quelconque droit à réclamation de la part de l'élève et du Client. Dans ce cas, le Client sera redevable du montant des frais pour les Services déjà réalisés ainsi qu'une pénalité de 30 % du



montant des frais restants, à titre d'indemnité de résiliation, outre la réparation des dommages causés aux biens et aux personnes au titre de la responsabilité civile de l'élève et du Client et les frais associés.

7. Assurances

iféa est couverte par une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

Le Client et/ou le responsable légal de l'élève est responsable de tout dommage causé par ce dernier dans le cadre des Services. A cette fin, le Client s'engage à ce que lui et/ou le responsable légal de l'élève soit couvert par une assurance en responsabilité civile individuelle et à fournir une attestation préalablement au commencement du Service.

8. Propriété intellectuelle

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs iféa et/ou ses partenaires, les documents et matériels remis aux élèves et les présentes conditions générales sont soumis aux droits de propriétés d'iféa et/ou de ses partenaires.

La reproduction ou la représentation de tout ou partie de ces éléments est strictement interdite.

En particulier, le Client s'engage à ne pas reproduire, divulguer, traduire, modifier ou exploiter d'une quelconque façon tout ou partie des supports remis à l'élève en lien avec sa participation aux Services. Seule l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions du code de la propriété intellectuelle est autorisée.

9. Données personnelles

Les données personnelles collectées par iféa sur le Client, l'élève, les personnes autorisées à venir le chercher à la sortie de

l'établissement, notamment l'état civil, le numéro de téléphone, l'adresse postale, l'adresse électronique, son adresse et ses coordonnées bancaires, données de santé (les "données à caractère personnel") qui ont un caractère obligatoire lorsqu'elles sont signalées par un astérisque, afin de traiter la demande d'inscription et assurer la prestation en conformité avec les présentes conditions générales et la réglementation en vigueur. Ces données sont communiquées au personnel administratif et encadrant d'iféa selon la nécessité et aux sous-traitants d'iféa qui interviennent dans la gestion et la réalisation de la prestation, ce que le Client accepte expressément. Les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement automatisé au sens de la réglementation française et européenne. iféa agit, à cet égard, en tant que responsable de ce traitement.

Le Client consent expressément à ce que les données à caractère personnel collectées (à l'exception des données de santé) soient utilisées afin d'améliorer les services proposés, ainsi qu'à des fins marketing ou promotionnelles sur d'autres services iféa et ce pendant une durée de 3 ans à compter de la date des Services souscrits. Le Client déclare avoir obtenu le consentement de l'ensemble des personnes concernées à cette fin.

Le Client et toute personne intéressée peut s'opposer à tout moment et sans frais à l'utilisation par iféa de données à caractère personnel à des fins de prospection commerciale, et dispose d'un droit d'accès à ses données à caractère personnel, d'un droit de rectification ou d'effacement de ses données personnelles, d'un droit à la limitation du traitement de ses données, d'un droit d'opposition au traitement de ses données en adressant un courrier électronique à iféa à l'adresse électronique : dpo@ifea.education en indiquant ses nom, prénoms, adresse électronique, adresse postale, et en joignant



une copie d'une pièce d'identité en cours de validité. En cas de réclamation, la personne concernée peut saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés.

iféa se réserve le droit d'utiliser à des fins statistiques, sous une forme anonymisée, les données communiquées par le Client ou résultant des prestations en vue d'améliorer son service.

10. Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente et la relation contractuelle établie entre le Client et iféa au titre des Services sont régies par le droit français.

*